

Extrait du
du Conseil Municipal
du samedi 14 décembre 2024

CONVOCATION

Date : 6 décembre 2024

Affichée le : 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze décembre à 10h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire de Creil.

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 34
Votants : 39
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

1 6 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

1 6 DEC. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à Mme MEHADJI

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

2 Election des adjoints au Maire

■ **Rapport de présentation :**

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire,

Par courrier en date du 14 octobre 2024 adressé à madame la Préfète, monsieur le Maire a présenté sa démission de ses fonctions de Maire. Cette démission a été acceptée par courrier du Préfet de l'Oise, en date du 06 décembre 2024.

La démission du maire entraîne celle des adjoints. Conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, quand, pour quelque cause que ce soit a lieu une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints (article L.2122-10 du CGCT).

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié l'article L. 2122-7-2 du CGCT. Le premier alinéa de cet article prévoit désormais que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus **au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel**. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Conformément à l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu à bulletin secret.

Par délibération n°3 du 3 juillet 2020, le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 11 (onze).

Il vous est donc proposé d'élire les 11 adjoints qui composeront le conseil municipal de Creil. Après appel de son nom, chaque conseiller municipal, remettra son enveloppe contenant son bulletin de vote dans l'urne.

Les listes déposées sont :

Liste des adjoints issus du groupe majoritaire :

VILLEMAIN Jean-Claude
ALKAYA Döndü
BROCHOT Thierry

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-2, L2122-4, L2122-7-2, L2122-10,

Considérant que la démission du maire entraîne celle des adjoints,

Considérant que dans les quinze jours suivant la démission du maire, le conseil municipal doit se réunir afin de procéder à l'élection d'un nouveau maire et de ses adjoints.

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que Jessica ELONGUERT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Considérant que le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, Sylvie DUCHATELLE et Babacar N'DIAYE,

Entendu le rapport de présentation,

■ Décide à l'unanimité :

■ Vote à bulletin à secret :

- nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 39
- bulletins blancs ou nuls : 9
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 20

A obtenu :

- La Liste des adjoints issus du groupe majoritaire : 30 voix

VILLEMAIN Jean-Claude

ALKAYA Döndü

BROCHOT Thierry

FAZAL Loubina

BOUKHACHBA Karim

SAVAS Yesim

AKABLI Adnane

LAMBRE Fabienne

DEME Abdoulaye

MOUSSATEN Najat

LEMAIRE Cédric

Les adjoints ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus.

Article unique : ayant obtenue la majorité absolue, d'élire aux fonctions d'adjoints :

1 ^{ère} adjointe	VILLEMAIN Jean-Claude
2 ^{ème} adjoint	ALKAYA Döndü
3 ^{ème} adjointe	BROCHOT Thierry
4 ^{ème} adjoint	FAZAL Loubina
5 ^{ème} adjointe	BOUKHACHBA Karim
6 ^{ème} adjoint	SAVAS Yesim
7 ^{ème} adjointe	AKABLI Adnane
8 ^{ème} adjoint	LAMBRE Fabienne
9 ^{ème} adjointe	DEME Abdoulaye
10 ^{ème} adjoint	MOUSSATEN Najat
11 ^{ème} adjointe	LEMAIRE Cédric

et de les installer immédiatement dans leurs fonctions.

CREIL, le

14 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 060-216001743-20241216-DEL02_CM141224-DE

S²LO

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO

Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY

Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024



ID : 060-216001743-20241216-DEL02_CM141224-DE